

4

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



L'enseignement supérieur (ou tertiaire) a connu un développement très rapide dans tous les pays; ainsi, au lieu d'être accessibles à une minorité de privilégiés, les études supérieures sont suivies désormais par la majorité de chaque nouvelle cohorte. De grandes tendances s'observent dans la zone de l'OCDE, notamment l'internationalisation grandissante du marché de l'enseignement supérieur et la plus grande institutionnalisation de l'assurance qualité. Malgré des coûts individuels de plus en plus élevés, l'enseignement supérieur reste principalement une entreprise publique dans la plupart des pays. Parmi les travaux de premier plan consacrés par l'OCDE à l'enseignement supérieur, on peut citer des travaux sur l'internationalisation, un examen approfondi de l'enseignement supérieur, du rôle local des établissements d'enseignement supérieur (EES), de l'avenir de l'enseignement supérieur et une étude de faisabilité sur l'évaluation des performances de l'enseignement supérieur (AHELO). Dans ses orientations pour l'action publique, l'OCDE met en avant le besoin de développer et d'œuvrer dans le sens de visions stratégiques, de veiller à ce que l'assurance qualité soit un instrument d'amélioration et de responsabilisation, et d'utiliser le partage des frais entre l'État et les étudiants comme principe pour financer le secteur.



INTRODUCTION


L'enseignement supérieur a connu un développement très rapide dans tous les pays; ainsi, au lieu d'être accessibles à une minorité de privilégiés, les études supérieures sont suivies désormais par la majorité de chaque nouvelle cohorte. D'autres grandes tendances s'observent dans la zone de l'OCDE, notamment l'internationalisation grandissante du marché de l'enseignement supérieur et la plus grande institutionnalisation de l'assurance qualité. Une étude de premier plan relative à l'enseignement supérieur a été achevée en 2008 (publiée en deux volumes). L'étude de faisabilité pour l'Évaluation internationale des Résultats de l'Enseignement supérieur (AHELO) ouvre de nouveaux horizons dans l'évaluation des résultats de l'enseignement supérieur à l'échelle internationale. Les analyses régionales de cet enseignement et la croissance citadine démontrent les bénéfices d'une interaction plus forte entre les établissements et les acteurs locaux pour renforcer le développement social et économique.

Les travaux de l'OCDE sur l'internationalisation dans l'enseignement supérieur remontent loin ; ils comprennent des développements et des analyses statistiques, une évaluation de l'action publique et la formulation des *Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier* de l'OCDE/UNESCO. Les travaux relatifs à l'avenir de l'enseignement supérieur ont permis de définir des scénarios pour le futur et d'examiner les tendances de la globalisation, de la démographie et de la technologie dans l'enseignement supérieur.

Les orientations issues de ces vastes travaux incluent le besoin de développer et de travailler dans le sens de visions stratégiques, de s'assurer que l'assurance qualité soit un instrument d'amélioration et de responsabilisation, et d'utiliser le partage des frais entre l'État et les étudiants comme principe pour financer le secteur

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Le nombre de jeunes adultes inscrits dans l'enseignement supérieur a largement augmenté depuis 10 ans : un quart des jeunes âgés de 20 à 29 ans sont scolarisés et les inscriptions à des programmes de niveau universitaire affichent une augmentation de plus de 20 points de pourcentage depuis la moitié des années 1990 : En moyenne, un quart des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans sont scolarisés dans les pays de l'OCDE, cette proportion étant supérieure à 30 % en Australie, au Danemark, en Finlande, en Islande, en Pologne, en Slovénie et en Suède (2008). En revanche, en 1995, c'est seulement au Danemark que 30 % des individus âgés de 20 à 29 ans étaient scolarisés. Depuis 1995, le nombre de scolarisés parmi les 20-29 ans a au moins doublé en Grèce, en Hongrie et en République tchèque. Les inscriptions dans les programmes de niveau universitaire ont augmenté de presque 20 points de pourcentage dans la zone OCDE depuis 1995, et de plus de 20 points depuis 2000 en Australie, en Corée, aux États-Unis, en République slovaque et en République tchèque.

 *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE, 2010, Indicateur A2 et Indicateur C1*

Plus de la moitié de la population des pays de l'OCDE accédera à l'enseignement de niveau universitaire à un moment donné de la vie, compte tenu de l'évolution actuelle de l'accès aux études supérieures : Les taux de scolarisation dans l'enseignement universitaire dépassant 50 % d'une cohorte d'âge deviennent la norme dans les pays de l'OCDE, avec 56 % de moyenne. (Il s'agit des « taux nets d'accès » qui correspondent à la proportion d'une cohorte d'âge synthétique qui accède à l'enseignement de type universitaire à un moment donné de la vie, compte tenu de l'évolution actuelle de la scolarisation à ce niveau d'enseignement.) En 2008, ces taux d'accès étaient là encore dans certains pays sensiblement plus élevés : plus de 70 % de la population espérait accéder à des programmes de type universitaire (formations supérieures de type A) en Australie, en Corée, en Finlande, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal et en République slovaque.

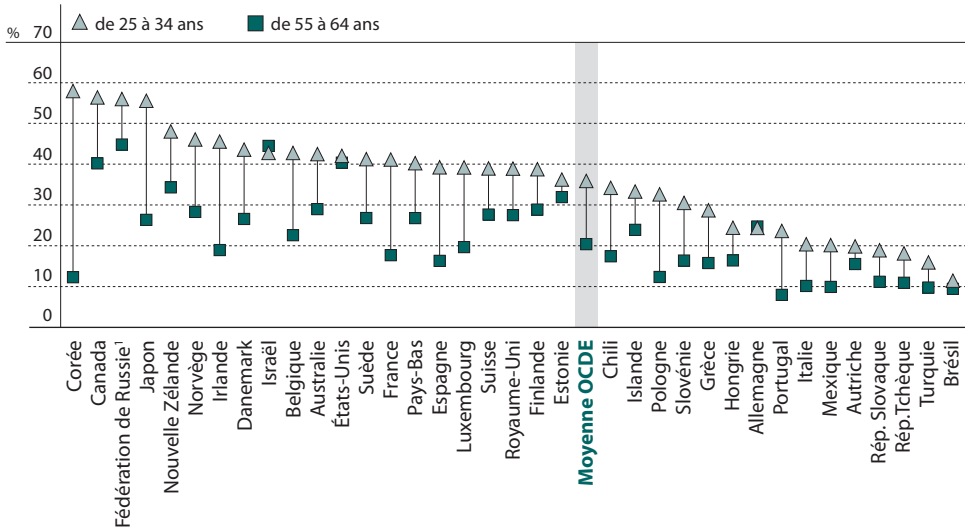
 *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE, 2010, Indicateur A2; Tertiary Education for the Knowledge Society : Volume 1, 2008, Chapitre 2.*



Graphique 4.1.

Proportion de titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire dans la population (2008)

En pourcentage, par groupe d'âge



1. Année de référence 2002.

Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932310092>


Près d'un tiers des étudiants de l'université n'obtiennent pas de diplômes et le nombre d'abandons en cours de formation est encore plus élevé dans les filières supérieures non universitaires : En moyenne, dans les 23 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, 30% des étudiants de l'université (formation supérieure de type A) ne vont pas au terme de leur formation. Les taux d'achèvement varient considérablement. Dans certains pays, plus des trois quarts des universitaires achèvent leurs études avec succès : le Japon (93%), le Portugal (86%), la Corée (84%), le Danemark (82%), le Royaume-Uni (81%), l'Australie (80%), l'Espagne (79%) et la Fédération de Russie (80%), pays partenaire. Aux États-Unis, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Suède, en revanche, moins de six étudiants sur dix qui accèdent à l'université en sortent diplômés, même si pour la Suède, ce chiffre inclut les personnes inscrites pour des cours séparés et n'ayant pas l'intention d'achever un programme complet. Le taux de non achèvement des études dans les filières non universitaires à finalités professionnelles est encore plus élevé (38%), le record étant atteint aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande où près des deux tiers des étudiants ne vont pas au terme de leur formation, et en Pologne où ce pourcentage atteint plus de 80%.

Regards sur l'éducation 2010: Les indicateurs de l'OCDE, 2010, Indicateur A4

L'enseignement supérieur représente un peu moins d'un tiers des dépenses au titre des établissements d'enseignement dans la zone de l'OCDE, soit 2 % de leur PIB ou plus pour certains pays : La taille des systèmes, les filières proposées aux étudiants, la durée des formations et l'organisation de l'enseignement variant considérablement d'un pays à l'autre, le niveau des dépenses que les pays consacrent à l'enseignement supérieur présente de grands écarts. Le Canada, le Chili, la Corée et les États-Unis sont




les pays qui affectent le pourcentage le plus élevé de leur PIB (2 % ou plus) à leurs établissements d'enseignement supérieur. Trois de ces pays sont également ceux où le pourcentage des dépenses privées est le plus élevé: le Chili (1.7 % du PIB), la Corée (1.9 %) et les États-Unis (2.1 %).

 *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE, 2010, Indicateur B2*

L'enseignement supérieur reste prioritairement une entreprise publique dans la zone de l'OCDE :

On n'a pas observé de baisse dans le nombre d'inscriptions et dans le financement public ou privé de l'enseignement supérieur public dans les pays de l'OCDE. Excepté au Japon et en Corée, l'enseignement supérieur reste d'abord une entreprise publique : le secteur privé commercial reste marginal dans la majorité des pays, plus encore dans le cas des programmes de recherche avancée. Au moment de la rédaction de cet ouvrage, les établissements d'enseignement supérieur n'avaient pas non plus connu un déclin important des financements publics ; bien au contraire, leurs budgets ont augmenté ces dernières années et ce, par étudiant dans la plupart des cas. Les étudiants et leurs familles ont toutefois ressenti un changement important car ils contribuent davantage qu'avant aux coûts de l'enseignement supérieur. Dans la majorité des pays, néanmoins, l'enseignement supérieur continue à bénéficier de manière significative de subventions publiques

 *Enseignement supérieur à l'horizon 2030 – Volume 2, Globalisation, 2009, Chapitre 9*

L'analyse de l'OCDE a recensé cinq groupes de pays en fonction de leur stratégie d'aides financières aux étudiants :

Parmi les pays qui ont participé à l'examen de l'enseignement supérieur de l'OCDE, l'Islande et la Norvège forment le premier groupe dont le système de soutien aux étudiants repose exclusivement sur un dispositif de prêts publics sans subventions. Un deuxième groupe – Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède – associe un dispositif de prêts publics et un mécanisme de subventions financées par l'État. Un troisième groupe – Finlande, Pologne et Portugal et Estonie, pays partenaire – adopte la même méthode que le second groupe sauf que les prêts sont consentis par des banques privées et sont bonifiés et/ou garantis par l'État. Un quatrième groupe de pays – Chili, Chine et Corée – propose un large éventail de dispositifs associant des prêts financés par l'État, des prêts consentis par des banques privées et des subventions. Un cinquième groupe – Communauté flamande de Belgique, Espagne, Grèce, Mexique, République tchèque, Suisse, Croatie et Fédération de Russie, pays partenaires – n'a mis en place aucun dispositif de prêt et fonde son aide aux étudiants sur les subventions.

 *Tertiary Education for the Knowledge Society: Volume 1, 2008, Chapitre 4*

L'effectif des étudiants étrangers a quadruplé depuis 1975 et est fortement concentré dans un petit nombre de pays d'accueil, représentant 15 % ou plus de la population d'étudiants dans l'enseignement supérieur pour plusieurs d'entre eux :

Dans les années 90, la mobilité internationale des étudiants et des enseignants, des programmes de formation et des établissements d'enseignement supérieur s'est fortement développée. Le nombre des étudiants étrangers dans le monde, qui s'établissait à 0.8 million en 1975, a atteint 3.3 millions en 2008. Les étudiants étrangers sont fortement concentrés dans un petit nombre de pays. La moitié vient étudier dans les cinq principaux pays d'accueil (Allemagne, Australie, États-Unis, France et Royaume-Uni), et 14 % dans les trois autres (Canada [6 %], Japon [4 %] et Fédération de Russie, pays partenaire [4 %]). Les étudiants étrangers représentent 15 % ou plus de la population des étudiants de l'enseignement supérieur en Australie (20.6 %), en Autriche (15.5 %), au Royaume-Uni (14.7 %) et en Suisse (14.1 %). En chiffres absolus, les nombres les plus élevés d'étudiants internationaux proviennent de Chine et d'Inde.

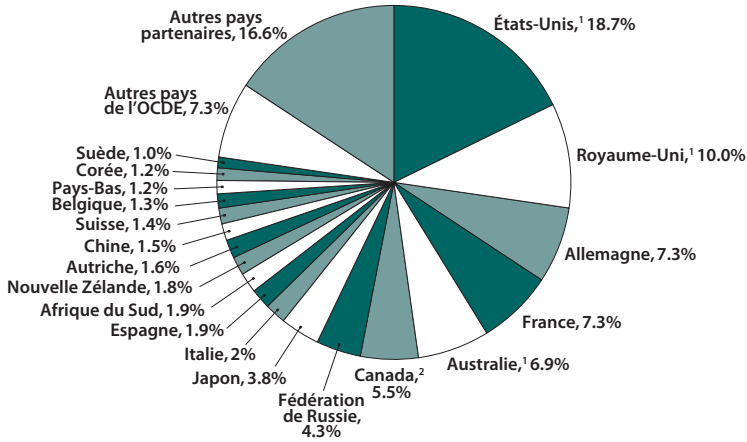
 *Regards sur l'éducation 2010: Les indicateurs de l'OCDE, 2010, Indicateur C2*



Graphique 4.2.

Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, par pays d'accueil (2008)

Pourcentage d'étudiants scolarisés dans l'enseignement tertiaire par pays d'accueil, selon les données à disposition de l'OCDE




1. Les données portent sur les étudiants en mobilité internationale définis sur la base de leur pays de résidence.

2. Année de référence 2007.


Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932310434>

Malgré les importants changements démographiques que connaissent les pays de l'OCDE, les transformations de la profession enseignante ne reflètent pas ces tendances : La pyramide des âges du personnel enseignant dépend moins du vieillissement de la population que du système d'emploi de l'enseignement supérieur (la permanence) avec le maintien d'un taux d'encadrement constant. Également, les transformations de la profession enseignante relèvent moins de la démographie que de la diversification de la profession et de la reconfiguration des liens entre les universitaires et les établissements.

 *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030, Volume 1, Démographie*, 2008, Chapitres 3 et 4

L'assurance qualité se globalise dans l'enseignement supérieur : L'augmentation du nombre d'agences pour la qualité sur la période se dénote par le nombre croissant de membres du Réseau international pour les agences d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (INQAAHE). Les membres de plein droit sont les agences régionales et nationales d'assurance qualité et d'accréditation tandis que les membres associés sont des organisations fortement intéressées par l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Ce réseau a été établi en 1991 ; ses membres provenaient de 11 pays seulement, la plupart possédant déjà un système intégral ou partiel de contrôle de qualité externe de l'enseignement supérieur. Mi-2008, le Réseau comptait 154 membres provenant de 78 pays et il y a encore d'autres agences qui ne l'ont pas rejoint et quelques pays où le développement des systèmes d'assurance qualité est encore en cours.

 *Enseignement supérieur à l'horizon 2030, Volume 2, Globalisation*, 2009, Chapitre 11 ; mais aussi Hazelkorn et Marginson dans *Politique et gestion de l'enseignement supérieur : Revue en détail du Programme [de l'OCDE] de gestion institutionnelle dans l'enseignement supérieur*, 2009



ORIENTATIONS POUR L'ACTION PUBLIQUE

Tout en reconnaissant les différences de culture et d'approche dans les systèmes nationaux d'enseignement supérieur, la solidité des activités de planification et d'élaboration des politiques repose sur un certain nombre de principaux éléments communs.

- **Forger une vision explicite de l'enseignement supérieur** : Les pays devraient en priorité forger une vision exhaustive et cohérente de l'avenir de l'enseignement supérieur, afin d'orienter son évolution à moyen et long terme en harmonie avec les objectifs nationaux dans le domaine social et économique. Dans l'idéal, cette vision devrait être le fruit d'un examen systématique et supposer un énoncé clair des objectifs stratégiques.
- **Créer des instruments rationnels pour piloter en vue de la réalisation de cette vision** : Les autorités de l'enseignement supérieur doivent renforcer les moyens dont elles disposent pour passer en revue et suivre l'évolution du système dans son ensemble, à ne pas confondre avec les instruments utilisés normalement pour administrer les établissements. Dans cette vision globale, les instruments de pilotage doivent établir un équilibre entre l'autonomie des établissements et l'obligation de rendre compte devant l'opinion publique. Donner le choix aux étudiants peut améliorer la qualité et l'efficacité.
- **Renforcer la capacité des établissements à s'aligner sur la stratégie nationale d'enseignement supérieur** : Il faudrait encourager les établissements à se tourner vers l'extérieur, grâce notamment à la représentation d'intérêts extérieurs dans leurs organes d'administration, et exiger d'eux qu'ils élaborent des plans stratégiques. Le cadre d'action nationale devrait donner aux établissements les moyens de gérer efficacement leurs plus vastes responsabilités.

 *Tertiary Education for the Knowledge Society: Volume 1, 2008, Chapitre 3*

Les leçons tirées de l'examen de l'OCDE sur la mise en œuvre des réformes de l'enseignement supérieur montrent qu'il convient de :

- **Tenir compte des points de vue des acteurs concernés** en élaborant la politique selon un procédé itératif.
- **Permettre que des initiatives émanant de la base** soient présentées en tant que propositions formulées par des commissions indépendantes.
- **Créer des commissions indépendantes *ad hoc*** pour amorcer les réformes de l'enseignement supérieur et impliquer les acteurs concernés.
- **Recourir à des projets pilotes et à l'expérimentation.**
- **Privilégier les réformes graduelles** aux bouleversements exhaustifs, à moins que le changement ne bénéficie d'un large soutien de l'opinion publique.
- **Éviter les réformes dans lesquelles les coûts sont concentrés et les avantages dilués.**
- **Repérer les éventuels perdants** dans les réformes de l'enseignement supérieur et mettre en place des mécanismes de compensation.
- **Créer les conditions nécessaires à la bonne mise en œuvre des réformes et prendre les mesures d'accompagnement voulues à cette fin.**
- **Veiller à faire connaître les avantages de la réforme et le coût de l'inaction.**
- **Mettre en œuvre les actions proposées dans leur intégralité.**

 *Tertiary Education for the Knowledge Society: Volume 2, 2008, Chapitre 11*



Parmi les principes et indicateurs applicables à l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, outre la nécessité générale de mettre l'accent sur le devenir des étudiants et les capacités dans ce domaine, figurent ceux qui visent à :

- **Veiller à ce que l'assurance qualité serve les objectifs à la fois d'amélioration et d'obligation de rendre compte**, et plus généralement s'assurer qu'elle soit cohérente avec les objectifs de l'enseignement supérieur.
- **Combiner les mécanismes internes et externes** pour l'assurance qualité.
- **Assurer la visibilité des acteurs concernés dans les procédures d'évaluation** - étudiants, diplômés et employeurs.
- **Renforcer la comparabilité internationale** des dispositifs d'assurance qualité.


 *Tertiary Education for the Knowledge Society: Volume 1, 2008, Chapitre 5*

L'efficacité des initiatives visant à améliorer la qualité de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur dépend surtout de l'engagement des responsables et de la direction de l'établissement : Les initiatives qui ciblent explicitement la qualité de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur sont de trois types différents : *i*) politiques d'assurance qualité généralisées ; *ii*) suivi des programmes ; *iii*) soutien à l'enseignement et à l'apprentissage. Un établissement qui cherche à appliquer une stratégie visant à assurer la qualité de son enseignement passera souvent par la création d'une organisation spécifique soutenue par un personnel technique dont le premier travail sera la conception des outils appropriés. Toutefois, le succès de telles initiatives dépend principalement de l'implication des responsables de département.

 *Learning our Lesson: Review of Quality Teaching in Higher Education, 2010, Résumé*

Parmi les grands principes qui dictent les stratégies de financement dans l'enseignement supérieur, indépendamment de ceux qui favorisent la réalisation des objectifs plus vastes et les avantages pour la société, figurent ceux qui visent à :

- **Partager les coûts entre l'État et les étudiants pour financer l'enseignement supérieur :** Les subventions publiques sont nécessaires au titre des études supérieures, quel que soit le secteur qui produit ces activités, tout comme les droits de scolarité d'étudiants, surtout si le niveau limité des financements publics a pour effet de restreindre le nombre des étudiants ou d'affecter les niveaux de dépenses par étudiant, ou encore de réduire le soutien financier apporté aux groupes défavorisés.
- **Financer les établissements en fonction de barèmes :** Les critères d'affectation des financements aux établissements doivent être clairs et basés sur des modes de calcul transparents pour éviter que les décisions d'affectation soient soumises à des pressions politiques, tout en prévoyant l'adaptation des incitations de telle sorte que les plans d'établissement aillent dans le sens des objectifs nationaux.
- **Améliorer le coût-efficacité :** Il convient de remédier aux inefficiences, notamment en établissant un lien plus étroit entre le financement et les taux d'obtention d'un diplôme, en réduisant les subventions publiques en cas de prolongement excessif des études, en éliminant certaines formations qui font double emploi, en rationalisant les filières où les effectifs inscrits sont faibles ou en baisse, en recourant davantage à la mise en commun des équipements et en renforçant la mobilité des étudiants entre les établissements.
- **Accompagner la stratégie globale de financement d'un système exhaustif de soutien aux étudiants :** Un système associant l'octroi de subventions et de prêts aide les étudiants à prendre en charge leurs frais d'études et de subsistance, à ne pas occuper un emploi rémunéré pendant un nombre d'heures excessif ou à ne pas dépendre de façon disproportionnée du soutien de leur famille. Dans de nombreux pays, l'aide fournie aux étudiants doit être augmentée et diversifiée.

 *Tertiary Education for the Knowledge Society: Volume 1, 2008, Chapitre 4*



Pour de nombreux pays qui n'ont pas les moyens de miser sur l'exportation d'activités d'enseignement supérieur, une politique d'internationalisation centrée sur l'importation de ces activités est plus appropriée : Les avantages que les pays retirent d'une politique d'internationalisation élaborée sont particulièrement évidents pour ceux qui sont des « exportateurs » nets d'activités. Cette politique s'appuie sur différentes stratégies : la stratégie fondée sur les « migrations de personnel qualifié » qui consiste à attirer des étudiants et des universitaires talentueux afin de favoriser l'économie du savoir; la stratégie fondée sur la « mobilisation de ressources financières » dont le but est de multiplier les possibilités d'investir dans le capital humain grâce aux recettes provenant des droits de scolarité acquittés par les étudiants étrangers. La stratégie fondée sur le « renforcement des capacités », quant à elle, favorise le recours à l'importation d'activités d'enseignement supérieur comme moyen de renforcer relativement vite les capacités d'un pays émergent, solution qui s'est révélée particulièrement efficace dans plusieurs pays d'Asie et du Moyen-Orient.

 *Analyse des politiques d'éducation 2006: Regards sur l'enseignement supérieur, 2006, Chapitre 2*

Sur le marché international de l'enseignement supérieur, les différentes parties prenantes doivent chacune contribuer à protéger les étudiants des services de mauvaise qualité et des fournisseurs peu scrupuleux : L'OCDE, en coopération étroite avec l'UNESCO, a publié en 2005 une série de *Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier* dans laquelle elle recommande des actions aux différentes parties prenantes. Les recommandations suivantes sont faites aux pouvoirs publics :

- **Mettre en place ou encourager la mise en place d'un dispositif exhaustif, équitable et transparent d'agrément ou d'autorisation** pour les fournisseurs d'activités transnationales d'enseignement supérieur souhaitant exercer leur activité sur leur territoire.
- **Mettre en place ou encourager la mise en place d'un système exhaustif et fiable d'assurance qualité et d'homologation** des activités transnationales d'enseignement supérieur.
- **Assurer la concertation et la coordination entre les diverses instances compétentes en matière d'assurance qualité et d'homologation** à la fois aux niveaux national et international.
- **Fournir une information précise, fiable et facilement accessible sur les critères et les normes applicables en matière d'agrément, d'autorisation, d'assurance qualité et d'homologation** des activités transnationales d'enseignement supérieur, sur leurs conséquences pour le financement des étudiants et des établissements ou des programmes le cas échéant, ainsi que sur leur caractère facultatif ou obligatoire.
- **Ratifier les conventions régionales de l'UNESCO portant sur la reconnaissance des titres et diplômes, contribuer à leur enrichissement et/ ou à leur actualisation** et, comme le stipulent les conventions, créer des centres nationaux d'information.
- Le cas échéant, **conclure ou favoriser des accords de reconnaissance bilatéraux ou multilatéraux**, en facilitant la reconnaissance ou l'équivalence des titres et diplômes de chaque pays selon des procédures et des critères ayant fait l'objet d'accords réciproques.
- Contribuer aux efforts réalisés à l'échelle internationale pour améliorer **les possibilités d'accès à des informations actualisées, fiables et complètes sur les établissements/fournisseurs d'enseignement supérieur reconnus.**

Reconnaître que les résultats partiels et l'apprentissage non-formel et informel constituent un moyen d'améliorer l'efficacité et l'équité de l'enseignement supérieur : Un nombre considérable d'étudiants abandonnent prématurément leurs études ou n'achèvent pas les cours qu'ils ont entamés. La reconnaissance des résultats d'apprentissage ainsi accumulés constitue une solution pour rationaliser l'enseignement post-secondaire et en réduire les coûts. De nombreux pays ou régions utilisent la reconnaissance des résultats de l'éducation non formelle et informelle pour octroyer des dispenses de



cours à ceux qui rejoignent l'enseignement supérieur, qui peuvent être étendues à ceux qui ont changé d'orientation avant d'achever un cycle. La reconnaissance des résultats de l'éducation non formelle et informelle peut élargir le groupe des entrants potentiels et contribuer à compenser la baisse des inscriptions parmi les étudiants traditionnels en provenance de l'enseignement scolaire.

 *Reconnaître l'apprentissage non formel et informel : résultats, politiques et pratiques*, 2010, Chapitre 3

Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer en coordonnant une grande diversité de politiques différentes et en créant les conditions nécessaires pour promouvoir le rôle régional des établissements d'enseignement supérieur. Au nombre de ces conditions figurent les suivantes :

- **Instaurer une plus grande concertation des décisions** (entre les ministères des Finances, de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, de l'Industrie, etc.) afin de coordonner celles qui concernent les priorités et les stratégies du développement régional.
- Faire figurer **explicitement** dans la législation sur l'enseignement supérieur et dans les stratégies de mission **l'engagement de ce secteur au service des régions et son programme d'action en faveur du développement économique, social et culturel.**
- **Construire des indicateurs et assurer le suivi des résultats** afin d'évaluer l'incidence des établissements d'enseignement supérieur sur les performances régionales et encourager la participation de représentants des établissements d'enseignement supérieur dans les structures de gouvernance des régions.
- Mettre en place un **cadre réglementaire, un régime d'imposition et un système d'obligation de rendre compte** pour accompagner la coopération université-entreprise.

Les établissements d'enseignement supérieur devraient eux-mêmes évoluer de telle sorte que l'engagement actif auprès des régions, actuellement observé dans les établissements dont l'esprit d'entreprise et l'ouverture vers l'avenir sont particulièrement développés, se généralise à l'ensemble de ce secteur.

 *Enseignement supérieur et Régions : Concurrence mondiale, engagement local*, 2007, Chapitre 9



Références

Hazelkorn, E. (2009), "Rankings and the Battle for World-Class Excellence: Institutional Strategies and Policy Choices", *Politique et gestion de l'enseignement supérieur : Revue en détail du Programme de gestion institutionnelle dans l'enseignement supérieur*, Vol. 21, No. 1, Éditions OCDE.

Marginson, S. (2009), "The Knowledge Economy and Enseignement supérieur: A System for Regulating the Value of Knowledge", *Politique et gestion de l'enseignement supérieur : Revue en détail du Programme de gestion institutionnelle dans l'enseignement supérieur*, Vol. 21, No. 1, Éditions OCDE.

OECD/UNESCO (2005), *Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier*.

OCDE (2006), *Analyse des politiques d'éducation 2006 : Regards sur l'enseignement supérieur*, Éditions OCDE.

OCDE (2007), *Enseignement supérieur et Régions : Concurrence mondiale, engagement local*, Éditions OCDE.

OCDE (2008), *Tertiary education for the Knowledge Society* (Deux volumes) (par Paulo Santiago, Karine Tremblay, Ester Basri et Elena Amal), Éditions OCDE.

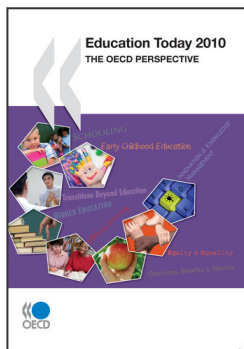
OCDE (2008), *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030, Volume 1, Démographie*, Éditions OCDE.

OCDE (2009), *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030, Volume 2, Globalisation*, Éditions OCDE.

OCDE (2010), *Reconnaitre l'apprentissage non formel et informel : résultats, politiques et pratiques*, (édité par Patrick Werquin) Éditions OCDE.

OCDE (2010), *Learning our Lesson: Review of Quality Teaching in Higher Education* (par Fabrice Hénard), Éditions OCDE.

OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.



Extrait de :
Education Today 2010
The OECD Perspective

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/edu_today-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Enseignement supérieur », dans *Education Today 2010 : The OECD Perspective*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/edu_today-2010-7-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.